



LETTRE DU METL

Bulletin d'Information du Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique

AVR-MAI-JUIN 2015.

NUMÉRO 7

INEDIT

Le portail Portnet récompensé au Siccam 2015

Le portail Portnet a été primé dans la catégorie Administration lors de l'édition 2015 du Salon international des centres de contacts et d'appels au Maroc (Siccam) qui s'est tenu du 04 au 06 juin 2015 à Casablanca. Cette édition a été celle de la dématérialisation et a donné tout son élan à la promotion des projets de dématérialisation.

Prix décernés à RAM



En marge du salon de la 51ème édition du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris qui a eu lieu du 15 au 21 juin 2015 au parc des expositions Le Bourget, la compagnie nationale Royal Air Maroc s'est vu décerner, le 16 juin 2015, le label 4 étoiles par Skytrax, organisme réputé à l'échelle mondiale pour ses audits et évaluations du niveau des services dans différents métiers de l'aviation. Par ailleurs, RAM a remporté, pour la quatrième année consécutive, le prix de la meilleure compagnie aérienne opérant en Espagne sur les routes de l'Afrique du Nord, décerné par le magazine des agences de voyages en Espagne «Agenttravel». Le trophée de cette 23-ème édition lui a été remis le 28 avr. 2015 à Madrid.

ACTIVITES ROYALES

Plan stratégique de développement intégré et durable de la province de Kénitra

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a procédé, le 07 avr. 2015 à Kénitra, au lancement du plan stratégique de développement intégré et durable de la province (2015-2020), doté d'une enveloppe budgétaire de près de 8,4 milliards de dirhams. Ce plan s'articule autour de cinq axes principaux, à savoir le plan de développement urbain intégré et durable de la ville de Kénitra,



le plan de développement urbain intégré et durable de la ville de Souk El Arbaa El Gharb, le plan de développement intégré et durable des destinations balnéaires de Mehdia et Moulay Bouselham, le plan d'appui au développement des communes rurales relevant de la province de Kénitra (Arbaoua, Lalla Mimouna, Sidi Allal Tazi, El Mougrane, Ouled Slama, Souk Tlat El Gharb, Sidi Mohamed Lahmar, Benmansour, Dlalha), et le plan de mise à niveau et de requalification du réseau routier. A cette occasion, cinq conventions ont été signées sous la présidence de Sa Majesté le Roi dont une relative au plan de mise à niveau et de requalification du réseau routier dans la province de Kénitra (2015-2019).

Lancement d'importants projets routiers et d'aménagement urbain à Rabat-Salé-Zemmour-Zaer

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a procédé, le 11 mai 2015, au lancement d'importants projets routiers et d'aménagement urbain, qui répondent aux problématiques de mobilité et de déplacement à l'intérieur comme à la périphérie de la ville de Rabat et participent à l'amélioration des conditions de vie des populations locales, pour un investissement global prévisionnel de près de 1,5 milliard de dirhams (MMDH). Ces projets s'intègrent dans le programme intégré de développement de la ville de Rabat 2014-2018, baptisé «Rabat ville lumière, capitale culturelle du Maroc». Ils consistent en le réaménagement de la rocade urbaine no 1 reliant l'autoroute Casablanca-Rabat à celle de Rabat-Fès, la construction de la rocade urbaine no 2 reliant la ville de Rabat à Salé, l'enfouissement de quatre lignes Haute Tension 60 KV Zaer-Agdal et l'aménagement de l'avenue Abderrahim Bouabid.

EDITORIAL

Cette année, plus de 97 pc des plages sont conformes à la baignade. C'est ce qui ressort des résultats de surveillance de la qualité des eaux de baignade des plages du Maroc qui ont été présentés lors d'une conférence de presse le 17 juin 2015 à Rabat.

L'enquête relative au programme national de surveillance de la qualité des eaux de baignade a été menée conjointement par le Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique (METL) et le ministère délégué chargé de l'Environnement, avec l'appui de la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement.

Les résultats des analyses font l'objet d'un rapport annuel sur la qualité des eaux de baignade et du sable des plages, édité et publié au début de chaque période estivale sur le site internet du METL.

Ainsi, sur 383 stations qui ont fait l'objet d'un nombre suffisant de prélèvements pour le classement, 373 sont conformes à la baignade, ce qui représente 97,39 pc, tandis que les 10 stations restantes sont microbiologiquement non-conformes à la baignade (2,61 pc).

Les principales sources de pollution identifiées sont les dysfonctionnements au niveau des réseaux d'assainissement, les apports de pollution lors des orages en saison estivale et les pollutions accidentelles.

Il a été aussi indiqué que l'écolabel pavillon bleu, décerné conjointement par la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement et la Fondation internationale pour l'Éducation à l'environnement, sera hissé cet été sur 23 plages parmi les 80 inscrits cette année dans le programme national «Plages Propres».



Tournée de S.M. le Roi en Afrique

A l'occasion de sa tournée en Afrique, S.M. le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, et le Président de la République du Sénégal, M. Macky Sall, ont présidé, le 21 mai 2015 au palais présidentiel à Dakar, la cérémonie de signature de treize accords bilatéraux dans différents domaines de coopération entre les deux pays frères, dont un accord-cadre de coopération dans le domaine de la logistique signé par le ministre sénégalais des Infrastructures, des transports terrestres et du désenclavement, Mansour Elimane Kane, et le ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, Aziz Rabbah.



En Guinée Bissau, deuxième étape de la tournée africaine de SM le Roi Mohammed VI, les deux chefs d'Etats ont présidé, le 28 mai 2015 au Palais présidentiel à Bissau, la cérémonie de signature de 16 accords de partenariat dans différents domaines de coopération entre les deux pays dont un accord-cadre de coopération technique dans le domaine des infrastructures, signé par Aziz Rabbah, ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique et José Antonio Cruz Almeida, ministre des Travaux publics, de la construction et de l'urbanisme.

Lors de la troisième étape de la tournée africaine de SM le Roi Mohammed VI en République de Côte d'Ivoire, SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, et le Président de la République de Côte d'Ivoire, M. Alassane Ouattara, ont présidé, le 02 juin 2015 au Palais présidentiel à Abidjan, la cérémonie de signature de six accords et conventions de coopération bilatérale dans divers domaines.

Dans ce cadre, le Maroc et la Côte d'Ivoire ont signé, le 04 juin 2015 à Abidjan, quatre conventions de partenariat pour compléter le cadre global de la coopération bilatérale en matière des infrastructures et des transports. Ces conventions concernent le partenariat dans les domaines de la logistique, la coopération technique dans le domaine des infrastructures, la coopération technique dans le domaine de l'aviation civile et la reconnaissance des permis de conduire.

Implantation d'un complexe industriel du groupe PSA Peugeot Citroën au Maroc



S.M. le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a présidé, le 19 juin 2015 à Rabat, la cérémonie de signature d'un accord entre le Royaume du Maroc et le groupe français PSA Peugeot Citroën portant sur l'implantation d'un complexe industriel du groupe, à la lisière de la plateforme industrielle intégrée «Atlantic Free Zone», dans la région du Gharb Chrarda Bni Hssen. A cette occasion, SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a présidé la signature d'un accord et de sept annexes relatifs à l'implantation du complexe industriel PSA Peugeot Citroën au Royaume du Maroc dont la Deuxième annexe (Contrat de prestation ferroviaire), signée par Mohamed Boussaid, ministre de l'Économie et des finances, Aziz Rabbah, ministre de l'Équipement, du transport et de la Logistique, Moulay Hafid Elalamy, ministre de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique, Carlos Antunes Tavares, président du directoire de PSA Peugeot-Citroën et Mohamed Rabie Khlie, directeur général de ONCF.

SECURITE ROUTIERE

Conventions de partenariat



Le Comité national de prévention des accidents de la circulation (CNPAC) a signé, le 08 mai 2015 à Rabat, deux conventions de partenariat avec le Conseil municipal de la ville de Kénitra et l'Université Ibn-Tofail, portant sur la promotion de la sécurité routière et la prévention des accidents de la route. La première convention porte sur l'édification et l'exploitation d'un espace dédié à l'éducation routière à travers l'organisation de séances théoriques et pratiques en vue d'initier les enfants au code de la route. La 2ème convention porte sur la réalisation d'études et recherches dans le domaine de la prévention et de la sécurité routière, l'échange d'informations et expertises, ainsi que sur la formation et l'assistance technique.

Immatriculation et délivrance des titres de propriété des cyclomoteurs

Le ministre délégué chargé du Transport, Mohamed Najib Boulif a procédé, le 20 mai 2015 à Casablanca, au lancement de l'opération d'immatriculation et de délivrance des titres de propriété relatifs aux cyclomoteurs, tricycles à moteur et quadricycles légers à moteur. Il a remis, à cette occasion, le premier titre de propriété et la première plaque d'immatriculation ainsi qu'une affiche de suivi collée sur la structure de ces vélos en affirmant que cette opération s'inscrit dans le cadre du respect des règles du Code de la route et le respect des fabricants et importateurs de ce type de moyen de transport, et ce afin d'améliorer la sécurité routière.

Forum international du Transport 2015

Une délégation officielle présidée par Mohamed Najib Boulif, ministre délégué chargé du Transport a représenté le Maroc aux activités du Forum international du transport 2015 qui s'est tenu du 27 au 29 mai 2015 à Leipzig en Allemagne sous le thème «Transport, commerce et tourisme». Cette participation a été marquée par l'annonce de l'adhésion du Maroc au Forum international du transport, qui comporte 54 pays. Le Maroc est ainsi devenu le premier pays africain et arabe doté de cette appartenance, et ce après avoir franchi des pas considérables afin de développer le secteur du transport dans le but d'accompagner les normes internationales durant la période qu'il a passée en tant que membre observateur au Forum.



Il a été procédé lors de cette manifestation à la signature d'une convention de partenariat et de coopération entre le CNPAC et le groupe (IRTAD) relevant du Forum International du Transport (ITF), concernant le suivi et l'amélioration des systèmes d'information relatifs aux données et aux indicateurs de la sécurité routière. La signature de cette convention constitue une reconnaissance des efforts déployés par le Royaume dans le domaine de la sécurité routière.

Renouvellement du parc des taxis de l'aéroport Mohammed V

Le Conseil de la région du Grand Casablanca a approuvé, le 29 mai 2015, lors de sa session ordinaire du mois de

mai, la création d'un compte d'affectation spéciale (CAS) pour financer un projet d'une convention de partenariat entre le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Economie et des finances, le ministère délégué chargé de l'Environnement, l'Office National des Aéroports (ONDA), le conseil de la région du Grand Casablanca et la province de Nouacer, afin de mettre à niveau le transport par taxis reliant l'aéroport Mohammed V à la ville de Casablanca.

Visite de terrain à la société de fabrication des autocars et des carrosseries



Dans le cadre de la mise à niveau de tous les aspects de la sécurité routière, Mohamed Najib Boulif, ministre délégué chargé du Transport a effectué une visite de terrain, le 3 juin 2015, à la société de production des autocars et des carrosseries, afin de s'enquérir de la méthode de travail de cette société et des techniques utilisées pour promouvoir le niveau des équipements et des mécanismes techniques relatifs à la sécurité routière concernant les autocars du transport des voyageurs, en plus de s'informer du degré de respect de ces équipements des normes internationales de la qualité. Il a été également convenu d'examiner les dernières techniques utilisées au niveau international pour renforcer la sécurité routière.

1er forum régional de la sécurité routière dans les provinces du Sud



Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de communication global qui accompagne les orientations stratégiques du gouvernement pour la période 2013-2016, et la mise en application de son plan d'action au titre de l'année 2015, le CNPAC a organisé les 5 et 6 juin à Laâyoune, en collaboration avec «le Réseau unité et communication des associations de sécurité routière au Sahara» et avec la coopération de la Wilaya de la région de Laâyoune-Boujdour-Sakia El-Hamra, du Conseil municipal de la ville de Laâyoune et de la DRETL, le 1er forum régional de la sécurité routière dans les provinces du

Sud, sous le signe «Pour le renforcement des capacités de l'acteur civil dans le domaine de la sécurité routière».

Salon de l'Auto d'occasion à Casablanca

Placé sous l'égide du METL et avec l'implication du CNPAC, le Salon de l'Auto d'occasion, qui s'est tenu du 6 au 14 juin à Casablanca, a proposé aux visiteurs une offre de plusieurs centaines de voitures d'occasion de moins de 5 ans. Le marché des véhicules d'occasion est en plein essor et ne cesse de marquer des points, passant de 291.000 mutations en 2010 à plus de 400.000 en 2014, ce qui représente un potentiel de développement considérable et un business model fort attractif en particulier pour les concessionnaires, outre les sociétés de location longue durée.

Plan de communication du CNPAC pour la période estivale 2015

Le 09 juin à Rabat, le CNPAC a annoncé les mesures d'urgence en matière de sécurité routière et le plan de communication du CNPAC pour la période estivale 2015, qui comportent notamment la communication autour de l'opération d'immatriculation et de délivrance des titres de propriété relatifs aux cyclomoteurs, tricycles à moteurs et quadricycles légers à moteurs, ainsi que sur des conventions de partenariat avec les villes pour améliorer la sécurité routière en milieu urbain, la mise en place d'une charte d'aménagement de sécurité routière en milieu urbain qui a notamment pour ambition d'aider les élus locaux à concevoir des espaces publics partagés et la sécurité aux abords des établissements scolaires. Le plan du CNPAC englobe également la mise en place de radars pédagogiques, de campagnes d'éducation routière et le renforcement des relations avec les milieux professionnels et les ONG, à travers notamment des espaces éducatifs routiers dans les colonies de vacances, des formations au profit des conducteurs professionnels, des pièces théâtrales, l'organisation de la 3ème édition de la caravane itinérante de la sécurité routière, l'opération «tente de sécurité routière», l'opération sécurité des piétons et la 2ème journée d'information sur l'intégration de la politique de la sécurité routière dans le management des entreprises, et enfin des campagnes de communication-média.

PORTS ET DOMAINE PUBLIC MARITIME

Conférence sur la « sécurité et la sûreté maritime et aérienne »

Sous l'égide du METL, l'Association Marocaine de Droit maritime et Aérien

a organisé, le 14 avril 2015 à Rabat, une conférence sur la « sécurité et la sûreté maritime et aérienne ». Des experts nationaux et internationaux ont animé cette conférence en deux parties « la Sûreté au niveau international » et « la sûreté et la sécurité au niveau national ».

Timbre-poste commémorant le 150ème anniversaire du phare de Cap Spartel



Dans le cadre du programme de la célébration du 150ème anniversaire du phare de Cap Spartel, Barid Al-Maghrib a émis, en partenariat avec le METL, un timbre-poste commémoratif dont la première enveloppe a été signée le 21 avril 2015 à Rabat. La participation de Barid Al-Maghrib à cette commémoration traduit la ferme volonté de l'institution de soutenir et encourager la valorisation des monuments emblématiques, reflétant le développement du patrimoine national.

Séminaire sur les relations économiques maritimes entre le Maroc et l'Italie

L'Agence nationale des ports (ANP) a organisé, le 30 avril 2015 à Casablanca, un séminaire sur «les relations économiques maritimes entre le Maroc et l'Italie et la place du Maroc en tant que hub régional vers l'Afrique». En marge de ce séminaire, une convention tripartite a été signée entre l'Institut Supérieur d'Etudes Maritimes Casablanca (ISEM), l'académie maritime Italienne de Gêne et l'armateur italien GNV, s'articulant autour des axes suivants: embarquement des étudiants et lauréats de l'ISEM à bord du navire GNV et mutualisation des outils pédagogiques ; avoir des axes de travail et sujets de recherches en commun et formation des formateurs pour les enseignants de l'ISEM.

Troisième édition du forum de la mer



Le forum de la mer, placé sous le thème «la mer rejoint les régions qu'elle sépare», a ouvert ses travaux, le 07 mai 2015 à El Jadida, sous la présidence du ministre délégué chargé du Transport,



Mohammed Najib Boulif, et en présence du gouverneur de la province d'El Jadida et du fondateur du Forum de la mer, ainsi que deux membres de l'instance scientifique du Forum. Les participants à la 3ème édition du forum de la mer, qui s'est tenue du 6 au 10 mai 2015, ont mis l'accent sur le rôle important que joue la mer dans la réalisation du développement durable et sa contribution à générer davantage d'opportunités d'investissements au Maroc.

Certification ISO 9001 version 2008 pour le port de Nador

Le port de Nador vient ainsi clôturer la série de certifications qui a touché l'ensemble des ports opérés par Marsa Maroc. Suite à l'audit de certification effectué le 8 Mai 2015 par le cabinet TÜV Rheinland, ce sont l'ensemble des activités de Marsa Maroc au port de Nador qui viennent d'être certifiées à leur tour, ISO 9001 version 2008. Cette certification a concerné la commercialisation et la réalisation des prestations maritimes et les opérations de chargement et de déchargement des navires, de réception, de traitement et de livraison des marchandises. Ceci vient confirmer l'engagement de Marsa Maroc en termes de gestion de la qualité.

Opération Marhaba 2015



Le ministre de l'Équipement, des Transports et de la Logistique, Aziz Rabbah, a rencontré, le 06 juin 2015, les MRE de Montpellier lors d'un rendez-vous organisé sous l'égide de l'association Maroc développement avec la communauté marocaine du sud de la France. Le ministre a ainsi échangé avec les responsables de la compagnie GNV, EUROMER, le président du port de Sète et des responsables politique et économique de la région pour s'assurer du bon déroulement de l'opération Marhaba 2015.

INFRASTRUCTURE ROUTIERE ET AUTOROUTIERE

Nouveau pont sur l'Oued Boufekrane

La DRETL de Meknès a mis en service, le 08 avril 2015, un nouveau pont construit récemment sur l'Oued Boufekrane (région de Meknès) au niveau du point kilométrique 500 + 140 sur la route nationale n°6 entre Meknès et le centre de Haj Kaddour au territoire de la

commune rurale Mejjat. La construction de cet ouvrage d'art, d'un coût de 11 MDH, relève du programme de suppression des points noirs du réseau routier. Il permettra d'assurer la sécurité des usagers de la route et l'amélioration de la fluidité du trafic et la sécurité routière.

Lancement et inauguration de chantiers structurants dans les provinces du Royaume



Le ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, Aziz Rabbah, a procédé au cours de ce trimestre au lancement et à l'inauguration de chantiers structurants dans plusieurs provinces du Royaume, dont notamment :

- Dans la province de Taroudant, le 25 avr. 2015, inauguration et lancement d'une série de grands chantiers structurants d'un montant de 1275 MDH portant sur la modernisation et l'adaptation des infrastructures à l'évolution de la circulation et sur l'amélioration des conditions d'accès de la population rurale au réseau routier.

- Dans la commune Melloussa et dans la province de Fahs-Anjra, le ministre s'est enquis, le 09 mai 2015, des projets structurants en cours de réalisation, dont: l'élargissement et de renforcement de la route provinciale RP 4613 reliant la route nationale RN 2 et la RP 4701 sur un linéaire de 5,2 km pour une enveloppe budgétaire de 17,4 MDH; l'élargissement et de consolidation de la RP 4701 reliant la RN 16 et la centre de Taghramt et la RP 4613 sur un linéaire de 9,5 km, pour un coût de 35,5 MDH et l'état des travaux de réparation des dégâts causés par les inondations au niveau de la RN 16 et des RP 4613/4611/4701 pour un budget de 30,7 MDH ; le 2ème programme des routes rurales dans la province portant sur la réalisation de 79,4 km pour 136 MDH.

- Dans la province de Khémisset, lancement, le 27 juin 2015: (i) des travaux de construction de la route provinciale n° 4331 reliant la RN 6 et le centre Ait Yadine sur une longueur de 19 km pour un coût global estimé à 27 MDH ; (ii) des travaux de construction de la route reliant le centre Ait Yadine et Bin El Widane sur une longueur de 11,346 Km pour un coût de 10 MDH ; lancement des travaux de construction de la route reliant la route régionale n° 404 et la route de la commune rurale Ait Ouahi

sur une longueur de 6,394 km avec un enveloppe budgétaire d'environ 5 MDH ; (iii) des travaux de renforcement et d'élargissement de la route régionale n° 401 reliant Brachouat à Roumani sur une longueur de 19,600 km pour un montant de 21 MDH.

- Dans la province de Béni Mellal lancement, le 30 juin 2015, des travaux d'élargissement et de renforcement de la route régionale 317, d'une longueur de 15 km et dont le coût s'élève à 34 MDH.

Atelier sur l'adaptation des routes au changement climatique

Un atelier de présentation d'une étude portant sur «l'adaptation des routes au changement climatique» a été ouvert le 21 avr. 2015 à Rabat. L'objectif de cet atelier est de transférer la méthodologie utilisée par l'étude aux différents intervenants dans le secteur routier en termes d'outils d'évaluation du changement climatique, ses impacts ainsi que des techniques de définition de la vulnérabilité. Le programme de cette rencontre s'est articulé autour des axes relatifs à l'évaluation de l'aléa du changement climatique, diagnostic de la configuration de 4 tronçons, évaluation des impacts du changement climatique et méthodologie de définition de la vulnérabilité.

Les contrats PPP une alliance pour le développement économique et social

Le ministère de l'Économie et des finances a organisé, le 11 mai 2015 à Rabat, en partenariat avec la Banque Mondiale, une rencontre sous le thème «les contrats de PPP: Alliances Publics-privés pour le développement économique et social». Mohammed Najib Boulif, le ministre délégué chargé du Transport a été l'orateur principal du premier atelier, autour du partenariat public privé dans le secteur des infrastructures et du transport. Lors de son intervention, le ministre a souligné que le développement du PPP constitue un choix stratégique par excellence, permettant de renforcer les infrastructures économiques et sociales, et de bénéficier des potentiels de gestion et d'innovation du secteur privé, afin de promouvoir l'économie de notre pays, de réussir le décollage économique induisant d'importants taux de croissance et d'accompagner les chantiers de réformes.

Journée technique sous le thème « la qualité des projets routiers »

Dans le cadre d'une analyse récente réalisée par la direction des Routes

au sujet des besoins en matière d'amélioration du processus de production des projets routiers, une journée technique sous le thème de «la qualité des projets routiers» a été organisée, le 11 juin 2015 à Rabat, au profit des responsables et cadres des aménagements de grands travaux routiers au niveau des grands chantiers routiers, des Centres Régionaux des Etudes Techniques (CERET) des directions régionales du Ministère et des services Infrastructures des directions provinciales du Ministère. La rencontre a pour objectif de restituer et discuter des résultats de ladite analyse qui a permis d'identifier plusieurs axes de développement, depuis les études jusqu'au pilotage des chantiers en passant par les différents types de contrôle et d'audit tout en menant de pair l'actualisation de l'arsenal technique routier.

Progression du chiffre d'affaires d'ADM

Le chiffre d'affaires de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) a enregistré en 2014, une progression de 2,4%, en passant de 2.166 millions de DH à 2.217 millions de DH. Anouar Benazzouz, directeur général d'ADM a fait savoir, lors d'une conférence de presse tenue mardi 5 mai à Casablanca, que le bilan global 2014 de la société a connu également une hausse en passant de 46,7 milliards de DH à 48,5 milliards de DH, soit une augmentation de 4%. M. Benazzouz a expliqué cette augmentation par les investissements relatifs aux tronçons autoroutiers Berrechid-Béni Mellal, El Jadida-Safi et celui du contournement de Rabat.

ADM apprend aux écoliers à cohabiter avec l'autoroute



Les écoles limitrophes du réseau autoroutier du royaume font l'objet d'une attention particulière de la part de ADM. Le 23 mai 2015, les élèves de l'école Ouled Boutaib dans la commune El Menzeh près de Rabat ont bénéficié d'une matinée ludique et pédagogique destinée à les sensibiliser à la manière de cohabiter avec l'autoroute. Les écoliers ont été initiés aux règles de base de la sécurité autoroutière, moyennant des livrets et des affiches, dans une ambiance joviale à travers des jeux de kermesse. Il est à noter que l'école en question avait été totalement reconstruite par ADM parce qu'elle se situait dans l'enceinte de la future autoroute de contournement de Rabat.

BTP

Le projet de loi 27-13 sur l'exploitation des carrières adopté au Parlement

Le projet de loi 27-13 sur l'exploitation des carrières a été adopté le 20 mai 2015 au Parlement, lors d'une séance plénière, en présence du ministre de l'Équipement du transport et de la logistique, Aziz Rabbah. Les principales dispositions introduites par cette loi consistent en une nouvelle définition des carrières, la simplification des procédures pour l'ouverture et l'exploitation des carrières, la préparation de plans régionaux de gestion des carrières, la nécessité de fournir une étude d'impact sur l'environnement, avec extension de la période d'exploitation de cinq ans établis actuellement à 20 ans et qui peut aller jusqu'à 30 ans pour les carrières liées aux industries de transformation, ainsi que l'avis de l'Administration sur la demande du reçu de la déclaration d'exploitation dans un délai ne dépassant pas soixante (60) jours à partir de la date du dépôt et trente (30) jours pour les carrières de Travaux publics et les carrières d'échantillonnage pour l'exploration, en plus de la définition des responsabilités et des fonctions de tous les acteurs intervenant dans le domaine des carrières.

LOGISTIQUE

Semaine internationale du Transport et de la logistique

Lors de la semaine internationale du transport et de la logistique (31 mars-02 avril à Paris), le directeur général de l'Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL), Younes Tazi, qui animait une conférence sous le thème «Stratégie logistique marocaine: dynamique en marche», a précisé que la stratégie globale adoptée dans ce domaine et qui est le fruit d'un partenariat public-privé, a permis au Maroc d'occuper la première position en Afrique du Nord et la deuxième au niveau africain dans ce secteur. Il a exposé les principaux atouts du Royaume dont sa position géographique de hub logistique naturel aux portes du marché européen et comme Gateway idéal pour l'Afrique occidentale, sa connectivité en constante amélioration (16ème mondial en termes de connectivité maritime et meilleure connectivité aérienne en Afrique du Nord) et l'important développement d'infrastructures de transport avec 1.512 km d'autoroutes, outre le premier hub portuaire au sud de la Méditerranée.

Salon de la sous-traitance automobile

Intervenant lors d'une conférence sur «Les défis de la compétitivité et de la pérennité des écosystèmes automobiles», tenue le 23 avril 2015 à Tanger en marge de la 2ème édition du

Salon de la sous-traitance automobile organisé par l'Association Marocaine pour l'Industrie et le Commerce de l'Automobile (AMICA), en partenariat avec Tanger Free Zone et l'Association des Investisseurs de la Zone Franche d'Exportation de Tanger (AIZFET), le directeur général de la Société Nationale du Transport et de la logistique (SNTL), Mohamed Benouda, a assuré que l'intégration de la logistique dans le processus de production devrait donner naissance à de nouveaux opérateurs logisticiens, qui se différencient par l'ingénierie et l'utilisation de nouvelles technologies. Il a noté, à l'occasion, que la SNTL a développé une plateforme web, qui vise à mettre à la disposition des transporteurs internationaux et des chargeurs des capacités de chargement, afin d'optimiser les taux de remplissage des semi-remorques et de réduire les coûts de transport.

LOGISMED Casablanca 2015

Sous l'égide du METL, la 4ème édition du Salon International du Transport et de la Logistique pour l'Afrique et la Méditerranée «LOGISMED 2015» a été organisée du 12 au 14 mai 2015 à Casablanca, sous le thème : «A chaque secteur sa Supply Chain». LOGISMED 2015 a choisi d'accorder cette année une place particulière aux PME-PMI, qui représentent 95 pc du tissu économique marocain et constituent un acteur majeur et le véritable moteur de l'économie nationale. Ainsi, LOGISMED se veut une plateforme pour un ensemble d'expertises et de solutions permettant aux opérateurs de l'industrie, du commerce et de la distribution de disposer des atouts nécessaires pour gagner en compétitivité et en performance. A l'occasion de cette manifestation, l'AMDL a annoncé la mise en ligne officielle de son site internet (www.amdl.gov.ma).

Cadre juridique et institutionnel de développement des zones logistiques au Maroc

Lors d'un atelier de travail tenu, le 19 mai 2015, consacré à la présentation des premiers résultats de l'étude sur le cadre juridique et institutionnel de développement des zones logistiques au Maroc réalisée par l'OCDE en partenariat avec l'AMDL dans le cadre du Programme de soutien à la sécurité des investissements dans la région méditerranéenne (Programme de soutien ISMED), le ministre délégué chargé du Transport, Mohamed Najib Boulif a mis l'accent sur l'évolution positive du secteur logistique et le grand potentiel et opportunités qui se présentent en matière d'investissement dans le cadre de l'implémentation de la stratégie nationale logistique. Cette rencontre a connu la participation, en plus de responsables et experts de



l'OCDE, des représentants de plusieurs ministères, établissements publics et du secteur privé, des représentants de la Délégation de l'Union Européenne au Maroc, de la Banque Européenne d'Investissement et de la Banque Africaine de Développement.

SIL 2015 - Barcelone



Le Maroc a participé, dans le cadre d'un pavillon marocain, au Salon International de la Logistique et de la Manutention (SIL 2015), organisé du 9 au 11 juin 2015 à Barcelone, représenté par le METL, l'AMDL, la SNTL, l'ONDA, l'ONCF, et MARSAMAROC. Lors de ce salon et dans le cadre du 13ème Forum Méditerranéen de la Logistique et des Transports, le Maroc a organisé une conférence sous le thème : « Le Maroc, Gateway logistique pour l'Afrique ». L'objectif de cette conférence est de présenter les atouts et la dynamique logistique du Royaume, ainsi que les avantages et les opportunités qu'il offre aux investisseurs et opérateurs internationaux en tant que Hub Logistique régional compétitif. L'AMDL a présenté « la logistique urbaine dans les pays émergents : cas du Maroc » dans le cadre des SMART CITIES.

TRANSPORT FERROVIAIRE

3ème Cycle de formation sur la sécurité ferroviaire

A l'occasion du démarrage du 3ème cycle de formation sur la sécurité ferroviaire au profit des collaborateurs des réseaux ferrés africains, lancé le 18 mai 2015 à Rabat, le président de l'Union internationale des chemins de fer (UIC) Région Afrique et directeur général de l'ONCF, Mohamed Rabie Khlie, a mis l'accent sur l'intérêt de la capitalisation sur le retour d'expérience, soutenue par le développement des compétences via des sessions de formations, et ce dans le but de garantir une meilleure optimisation en matière de sécurité ferroviaire. Il a été également souligné que le portefeuille des domaines de coopération initié avec les réseaux ferrés africains est assez « conséquent » reflétant clairement la ferme volonté pour aller de l'avant avec l'objectif de soutenir et appuyer techniquement les réformes et les projets d'envergure au sein du Continent.

Journée internationale de sensibilisation à la sécurité aux passages à niveau

L'ONCF a participé, le 03 juin à Rabat, à la 7ème édition de la Journée

internationale de sensibilisation à la sécurité aux passages à niveau et emprises ferroviaires, organisée sous l'égide de l'Union Européenne (UE) et de l'Union Internationale des Chemins de fer (UIC), sous le thème « Prenez votre temps ne risquez pas votre vie ». Durant cette journée, l'ONCF s'est mobilisée, au même titre que les opérateurs ferroviaires de plus de 45 pays à travers le monde, par l'organisation d'une campagne de sensibilisation d'envergure auprès du grand public, visant à insister davantage sur la nécessité de respecter les consignes de sécurité pour la traversée des emprises ferroviaires, à juguler le phénomène de la traversée anarchique des voies ferrées et les intrusions illégales dans ses enceintes. Ces actions de proximité couvrent 30 passages à niveau, 30 sites en pleine voie et 50 gares ferroviaires, ajoutant que l'ONCF a également ciblé cette année la sensibilisation aux accidents liés aux tamponnements d'animaux dans six zones situées sur l'axe Kénitra-Casablanca. A cette occasion, l'ONCF a procédé au lancement des travaux de construction de nouveaux ponts, en remplacement de cinq passages à niveau entre Meknès et Sidi Kacem et l'inauguration d'un pont-route et ses accès, en remplacement de deux passages à niveau à la province de Nouacer.

TRANSPORT AERIEN

Développement des capacités de formation en aviation civile dans le monde arabe

Le développement des capacités de formation dans le secteur de l'aviation civile dans le monde arabe était au centre d'un colloque ouvert, le 06 avr. 2015 à Rabat pour une durée de trois jours, avec la participation de plusieurs universités et centres de formation arabes. Organisée par l'instance arabe de l'aviation civile (ACAC), en collaboration avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Union européenne, cette rencontre a mis en exergue l'importance de la formation et de la réadaptation professionnelle dans le développement de l'aviation civile dans le monde arabe, l'amélioration de ses niveaux de sécurité et l'évolution de la qualité de ses services.

RAM reçoit son deuxième B787 Dreamliner

La compagnie aérienne nationale Royal Air Maroc a réceptionné son deuxième avion de type B787 Dreamliner, qui a atterri le 11 avr. 2015 à l'aéroport international Mohammed V de Casablanca. Avec cette acquisition, la flotte de la Royal Air Maroc compte désormais 54 appareils. Cette nouvelle livraison s'inscrit dans le cadre d'une commande portant sur un total de cinq appareils. Le troisième appareil

renforcera la flotte de RAM en mars 2016 et les deux autres seront livrés respectivement en avril 2016 et en mars 2017.

53ème session du ACI Afrique



L'ONDA a accueilli, du 18 au 25 avril 2015 à Casablanca, les 53èmes session du Conseil d'Administration du Conseil International des Aéroports Région Afrique «ACI Afrique» placée sous le thème «Collaboration pour une aviation sûre, sécurisée et durable en Afrique». Cette rencontre a connu la participation de plus de 20 pays africains (Afrique du Sud, Nigeria, Kenya, Congo, Togo, etc.), ainsi que plusieurs spécialistes du transport aérien à l'échelle africaine et mondiale, d'éminents experts du domaine de l'aviation civile, des organismes de réglementation et des fournisseurs de services liés au secteur du transport aérien. En marge de la conférence, l'ONDA et l'Agence des aéroports du Sénégal (ADS) ont procédé, le 19 mai 2015, à la signature d'un protocole d'accord qui a pour objet de définir le cadre et les modalités de la coopération dans le domaine aéroportuaire et de la navigation aérienne entre le Maroc et le Sénégal

Coopération Maroc-EAU dans le domaine de la sécurité aérienne



Aziz Rabbah, Ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, a présidé le 07 mai 2015 à Rabat, la cérémonie de signature d'un accord de coopération dans le domaine de la sécurité aérienne entre la direction générale de l'Aviation Civile marocaine et la direction générale de l'Aviation civile des Emirats Arabes Unies, et ce en présence du directeur général de la Commission Arabe de l'aviation civile, les directeurs généraux de l'aviation civile du Qatar, Saltana d'Ouman, d'Égypte, de la Tunisie, de la Palestine, un représentant de l'autorité de l'aviation civile du Royaume d'Arabie Saoudite, et un représentant de la Commission des Pays Arabes et les hauts responsables du Ministère. Cet accord vise à renforcer la coopération et

l'échange d'expertise entre le Royaume et les EAU dans le domaine de la sécurité aéronautique et en particulier la mise en place des mesures préventives contre les accidents d'aviation civile et dans la conduite des investigations en cas d'éventuels incidents conformément aux obligations internationales dans le domaine en question, notamment l'Annexe 13 à la Convention de Chicago.

Inauguration d'une entreprise spécialisée en peinture d'avions à Casablanca



Le ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, Aziz Rabbah, a procédé, le 08 mai 2015 à Casablanca, à l'inauguration de l'entreprise STTS Ma, filiale de Royal Air Maroc et de STTS Group, spécialisée en peinture d'avions. Basée à la zone industrielle RAM près de l'aéroport Mohammed V de Casablanca. Cette joint-venture est détenue à hauteur de 50,1 pc par la compagnie nationale et 49,9 pc par le groupe français STTS Group. La création de cette co-entreprise s'inscrit dans le cadre de la politique initiée par Royal Air Maroc pour le recentrage de la compagnie sur son cœur de métier de transporteur aérien.

Mise en service d'un centre de contrôle d'approche radar à l'aéroport de Marrakech

L'ONDA a mis en service, le 25 mai 2015 à Marrakech, un centre de contrôle d'approche radar à l'aéroport Marrakech-Menara, un outil à la pointe de la technologie qui permet de renforcer la sécurité aérienne et la capacité de l'aéroport. Le service du contrôle d'approche radar a nécessité un investissement de plus de 60 MDH, permet à l'aéroport un précieux apport en termes de sécurité lors de la phase approche et atterrissage des avions, et d'optimisation de la circulation aérienne avec augmentation de la capacité aérienne de l'aéroport Marrakech Menara.

Séminaire sur les opérations de Recherches et Sauvetage en aviation civile



Un séminaire sur les opérations de Recherches et Sauvetage en aviation civile (SAR), a été organisé, le 27 mai 2015

à l'Académie Internationale Mohammed VI de l'Aviation Civile par le SAR, l'ONDA et la Commission arabe de l'aviation civile (ACAC) en collaboration avec les Forces Royales Air (FAR). Ayant pour objectifs de trouver les moyens idoines pour renforcer la collaboration en matière de recherches et de sauvetage. Cette rencontre a été aussi une occasion pour consolider la coopération mutuelle entre les différents participants en matière de sauvetage aéro-maritime.

RAM renforce son réseau intérieur

RAM a renforcé son réseau national, à partir du 03 juin, à travers le lancement d'une nouvelle ligne reliant Casablanca à Tétouan et à Al Hoceima. Les vols seront opérés par des avions de type ATR-72 dernière génération, à raison de trois fréquences par semaine en précisant que les prix de vente (aller-retour) sont fixes (1.200 DH pour le vol reliant Casablanca à El Hoceima, 800 DH pour le vol Casablanca-Tétouan et 600 DH pour le vol Tétouan-Hoceima). Cette desserte aérienne est mise en place grâce à l'implication du gouvernement (METL, ministères de l'Intérieur et de l'Economie et des finances), des régions concernées et de la compagnie nationale.

51ème Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris



Le Maroc a participé à la 51ème édition du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris qui a eu lieu du 15 au 21 juin 2015 au parc des expositions Le Bourget. Une délégation marocaine de haut niveau a participé à cette manifestation qui a réuni l'ensemble des acteurs mondiaux de l'industrie aéronautique. Cette participation a pour objectif de renforcer la position du Maroc en tant que plateforme compétitive de production à proximité de l'Europe et destination privilégiée des investissements dans l'industrie aéronautique.

Mobilisation des aéroports du Maroc pour la période de pointe estivale

L'ONDA, a mis en place à l'occasion de la haute saison estivale et en collaboration avec l'ensemble de la communauté aéroportuaire, un important dispositif pour accueillir les passagers dans les meilleures conditions de confort et de

sécurité. En cette période de fort trafic marquée par le retour des Marocains résidant à l'étranger (MRE), la Omra du ramadan et les vacances d'été, l'ONDA a mobilisé toutes ses équipes et les a renforcées pour faire face au pic du trafic estival. L'Office a ainsi développé en interne une solution informatique automatisant la planification des ressources aéroportuaires.

Adoption du projet de loi portant code de l'aviation civile

Le Conseil du gouvernement, réuni le 25 juin 2015 à Rabat, sous la présidence du Chef du gouvernement a adopté le projet de loi n 40.13 portant code de l'aviation civile. Présenté par le METL, ce texte a pour objet de fixer un nouveau cadre juridique à même de répondre aux dispositions des conventions internationales relatives à l'aviation civile et d'assurer un transport aérien efficace avec un haut niveau de sûreté et de sécurité en vue de faire face aux défis de la mondialisation et de la concurrence.

SYSTEMES D'INFORMATION

Gestion électronique des documents et Système intégré de gestion des achats

Sous la présidence du ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, Aziz Rabbah, le ministère a procédé, respectivement le 14 avril 2015 et le 29 juin 2015, au lancement de la solution de «Gestion Electronique des Documents» et du «Système Intégré de Gestion des Achats». Ces deux études s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur du Système d'Information du Ministère. La première consiste en la mise en place d'une solution de gestion électronique des documents au sein du Ministère dans l'objectif d'instaurer une politique homogène de gestion du capital documentaire au sein du Ministère, de sécuriser le stockage et l'archivage des documents, de supporter les projets de dématérialisation. La deuxième a pour objectif d'assurer la conformité à la réglementation, de garantir la cohérence et la traçabilité des données, d'améliorer l'interconnexion des systèmes existants en interne et en externe et, par conséquent, améliorer les délais d'accessibilité à l'information et enfin d'assurer le reporting et garantir la transparence vis-à-vis des fournisseurs du Ministère.

COOPERATION INTERNATIONALE

Rencontres et accueil de délégations étrangères

Dans l'objectif de renforcer la coopération avec différents pays frères et amis dans les domaines de l'équipement,



du transport et de la logistique, le ministre de l'Équipement du transport et de la logistique, Aziz Rabbah, a accueilli à Rabat, pendant ce trimestre, plusieurs personnalités et délégations étrangères dont notamment :



- le vice-président de la République du Paraguay, le 24 avr. 2015 ;
- le consultant en Marketing International de la Société brésilienne « MARCOPOLO », le 27 avr. 2015 ;
- le directeur de développement des projets de l'Institut Emirats de la Conduite à Dubai, le 27 avr. 2015 ;
- le président de la commission de l'économie et de l'énergie au parlement fédéral allemand, le 28 avr. 2015 ;
- l'ambassadeur de la République de Russie, le 29 avr. 2015 ;
- une délégation du ministère Fédéral des Transports, de l'innovation et de la technologie de la République d'Autriche le 4 mai 2015 ;
- l'ambassadeur de la République de Corée du Sud, le 9 juin 2015 ;
- une délégation du ministère français de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, le 15 juin 2015 ;
- le ministre togolais, à la tête d'une délégation dont des représentants du Port Autonome de Lomé, et du Conseil national des Chargeurs du Togo le 16 juin 2015.

Convention de coopération entre le Maroc, le Japon et le Djibouti



Une convention de coopération tripartite « Maroc- Japon- Djibouti » relative à la formation du personnel navigant des gardes-côtes de la république de Djibouti a été signée, le 17 avril 2015 à Casablanca, par la directrice de l'Institut Supérieur d'Études Maritimes (ISEM), le Représentant Résident de la JICA au Maroc, et le Colonel des Gardes-côtes de Djibouti.

12è RHN Portugal-Maroc

Onze accords de coopération ont été signés à l'issue des travaux de la 12è Réunion de haut niveau Portugal-Maroc, tenue le 20 avr.2015 à Lisbonne, sous le signe «Plus de 20 ans d'un partenariat vaste ambitieux». Cette Réunion de haut niveau a été aussi marquée par la signature de deux mémorandums d'entente relatifs aux transports et aux lignes maritimes, paraphés par le ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, Aziz Rabbah et le ministre portugais de l'Économie, Alvaro Santos Pereira .

RHN du Club des chefs d'entreprises France-Maroc

A l'issue de la rencontre de haut niveau du Club des chefs d'entreprises France-Maroc tenue, le 28 mai 2015 à Paris, sous le thème «France-Maroc : Nouvelles réalités, nouvelles coopérations, nouvelles frontières», présidé par le chef du gouvernement Abdelilah Benkirane, un accord a été signé entre Autoroutes du Maroc (ADM) et l'entreprise française Vinci pour le développement de la coopération et l'échange technique entre les deux parties.

11ème RHN entre le Maroc et l'Espagne

Dans le cadre de la tenue de la 11-ème Réunion de haut niveau, co-présidée par les chefs de gouvernement des deux pays, le Maroc et l'Espagne ont paraphé, le 05 juin 2015 à Madrid, plusieurs accords de coopération dans les domaines de la justice, du transport, du tourisme, de l'environnement et du développement social. A cet effet le ministre de l'Équipement, du transport et la logistique, Aziz Rabbah, et la ministre espagnole de l'Équipement, Ana Pastor, ont signé un projet de protocole d'accord dans le domaine du Transport.

18ème session de la grande Commission mixte maroco-tunisienne

Au cours de la 18ème session de la grande Commission mixte maroco-tunisienne qui s'est tenue les 11 et 12 juin 2015 à Tunis, sous la présidence du Chef du Gouvernement, Abdelilah Benkirane et son homologue tunisien, Habib Essid, et à laquelle a participé le ministre de l'Équipement, du transport et de la logistique, Aziz Rabbah, il a été procédé à la signature de plusieurs accords portant sur divers domaines de coopération bilatérale dont un accord-cadre de coopération technique dans le domaine du transport, signé par Aziz Rabbah et son homologue tunisien.

RESSOURCES HUMAINES

Lancement des cycles longs de formation au titre de l'année 2015

Le coup d'envoi de la 20ème édition du cycle supérieur de management a été donné le 15 juin 2015 au Centre d'accueil et des conférences. Ce cycle concerne 22 cadres responsables (10 directeurs provinciaux et 12 chefs de division), ainsi que le lancement de la 16ème édition du cycle dédié à la gestion avec la participation de 32 cadres responsables. Cette année, ces formations connaissent la participation de 9 cadres relevant du ministère de la Solidarité, de la femme, de la famille et du développement social au niveau des deux cycles, et ce dans le cadre de la coopération entre les départements ministériels.

Nouvelles nominations à de hautes fonctions au sein du METL

Le conseil de gouvernement, tenu le 23 avril 2015 sous la présidence du Chef du Gouvernement, a approuvé des propositions de nomination à de hautes fonctions, conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, dont pour le METL celle de M. Lahcen Maazizi, nommé au poste de directeur des Affaires administratives et juridiques.

SOMMAIRE

Editorial	1
Inédit	1
Activités royales	1
Sécurité routière	2
Ports et Domaine Public Maritime	3
Infrastructures routière et autoroutière	4
Bâtiment et travaux publics	5
Logistique	5
Transport ferroviaire	6
Transport aérien	6
Coopération internationale	7
Ressources Humaines	8

CONTACT

Unité Centrale de Communication

• Tél. : 0537-68-41-74/75/76

• Fax : 0537-76-37-79

• Adresse : Quartier administratif
B.P 597 Rabat-Chellah